

# RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



## Année 2022



Ouverture d'une 3<sup>ème</sup> déchetterie à Ancinnes/Bourg le Roi



## SOMMAIRE

Contexte réglementaire du rapport annuel	3
Mot du Président	4
Présentation générale du territoire	5
Description du Service Déchets	7
Faits marquants de 2022	8
Les indicateurs techniques	10
a) Prévention des déchets	10
b) Pré-collecte	11
c) Collectes des déchets ménagers	11
c1) Collectes en apport volontaire	11
c2) Collecte en porte-à-porte	13
c3) Collectes en déchetteries	15
d) Traitement des déchets ménagers	18
d1) Traitement des emballages recyclables	18
d2) Traitement des ordures ménagères	19
d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries	20
d4) Taux de valorisation globale et taux de refus	22
Les indicateurs financiers	24
a) Détails du coût des prestations réalisées en 2022	24
b) Compte administratif 2022	25
c) Budget de fonctionnement 2022	26
d) Coût des différents flux de déchets	27
e) Evolution des coûts de 2019 à 2022	29
Communication	30
Perspectives pour l'année 2023	31
Liste des annexes	32

## Contexte règlementaire du rapport annuel

Les articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiés par le décret n°2015-1827, précisent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter ce rapport afin de répondre aux deux objectifs suivants :

- informer les citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service afin de favoriser une prise de conscience concernant les enjeux autour du tri, de la prévention, de l'économie circulaire et de l'importance du rôle de chacun dans la gestion de leurs déchets ;
- mettre en perspective l'ensemble des données ayant une vocation transparente dans l'intérêt des administrés.

Ainsi, ce rapport dresse un bilan de l'année 2022 en présentant l'ensemble des éléments (tonnages, coûts, évolutions, actions, etc...) caractérisant la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dans le cadre de sa compétence déchets.

## Mot du Président



Madame, Monsieur,

L'actualité du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) a été particulièrement mouvementée durant l'année 2022.

L'ensemble des marchés de collecte et de traitement ont été renouvelés avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une troisième déchetterie a ouvert sur la commune d'Ancinnes, près de Bourg le Roi : le secteur Nord-Est du territoire dispose ainsi d'un service de proximité. Les horaires ont été adaptés de façon à ce qu'ils soient complémentaires des 2 autres.

Cet investissement de plus de 560 000 euros est détaillé dans ce rapport. La Communauté de Communes a bénéficié de subventions importantes de la part de l'Etat, de la Région Pays de la Loire et du département de la Sarthe : seulement 37,9 % sont restés à la charge de la CCHSAM.

2022 a aussi été marquée par l'arrivée en avril 2022 d'un nouveau responsable du service déchets : sa formation et son expérience professionnelle d'une dizaine d'années au sein de plusieurs collectivités territoriales seront utiles à la CCHSAM.

Le personnel de la CCHSAM, les élus et moi-même œuvrons pour que la redevance reste à un tarif raisonnable dans les années à venir.

Le Président,  
Philippe MARTIN



Le tableau ci-dessous détaille le nombre d'habitants par commune (population municipale).

Ancinnes	936	Douillet-le-Joly	322	Moulins-le-Carbonnel	699	Saint Paul-le-Gaultier	285
Assé-le-Boisne	906	Fresnay-sur-Sarthe (Coulombiers et Saint-Germain-sur-Sarthe inclus)	2 889	Oisseau-le-Petit	667	Saint Victeur	459
Assé-le-Riboul	490	Fyé	979	Piacé	376	Ségnie	605
Beaumont-sur-Sarthe	1 967	Gesnes-le-Gandelin	923	Rouessé-Fontaine	268	Sougé-le-Ganelon	865
Bérus	442	Grandchamp	149	Saint-Aubin-de-Locquenay	733	Thoiré-sous-Contensor	106
Béthon	309	Juillé	444	Saint-Christophe-du-Jambet	232	Le Tronchet	165
Bourg-le-Roi	327	Livet-en-Saosnois	70	Saint-Georges-le-Gaultier	536	Vernie	328
Chérancé	356	Maresché	887	Saint-Léonard-des-Bois	471	Vivoin	947
Cherisay	312	Moitron-sur-Sarthe	281	Saint-Marceau	547	TOTAL	22 801
Doucelles	251	Montreuil-le-Chétif	304	Saint-Ouen-de-Mimbré	968		

## Description du Service Déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles gère le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la façon suivante :

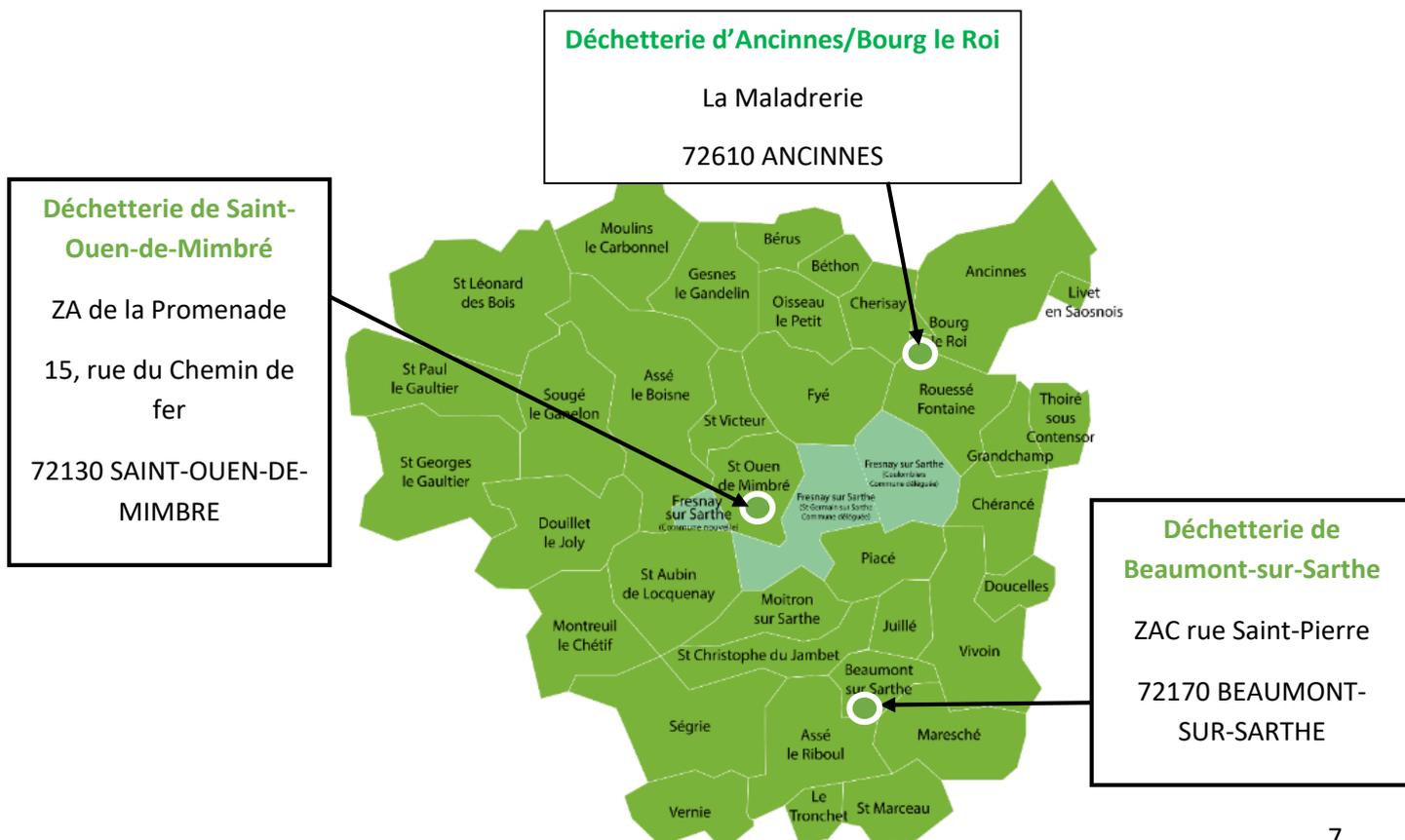
- Ordures ménagères résiduelles : la collecte en porte-à-porte et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- Emballages recyclables dont ceux en verre : la collecte en apport volontaire et le traitement sont sous-traités à des entreprises spécialisées.
- 3 déchetteries : les agents font partie du personnel de la CCHSAM – la collecte et le traitement des déchets sont sous-traités à des entreprises spécialisées (sauf les gravats des déchetteries de Saint Ouen de Mimbrié et d'Ancinnes /Bourg le Roi).

Le Service Déchets concerne obligatoirement les particuliers du territoire ainsi que les entreprises qui en ont fait le choix. Les déchets des entreprises (commerces, artisans, etc...) collectés par le service public sont appelés déchets assimilés car ils présentent les mêmes caractéristiques que les déchets ménagers, d'où le nom de ce rapport.

Le Service Déchets est composé de 13 agents qui sont soit à temps plein, soit pour une partie de leur temps de travail dédiés à ce service : le responsable du service, 2 personnes chargées de l'accueil, 1 personne chargée de la facturation, le responsable du service technique et son adjoint, 1 agent technique et 6 agents de déchetterie. Cela représente 8,25 ETP (équivalent temps plein) pour l'ensemble du Service.

Pour le bon exercice de ses missions, le Service Déchets dispose également de la collaboration de l'assistante de direction pour le volet Communication, des 2 agents du Service Comptabilité et du Chargé des marchés publics.

La carte ci-dessous permet de localiser les emplacements des 3 déchetteries sur le territoire de la CCHSAM.



## Faits marquants de 2022

### a) Construction et ouverture d'une troisième déchetterie

Après réflexion pour des centres de collecte, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a choisi de construire une 3<sup>ème</sup> déchetterie sur la commune d'Ancinnes, près de la commune de Bourg le Roi.

Cette implantation a été réalisée sur un ancien site du Service des routes du Conseil Départemental de la Sarthe : un hangar et des bureaux étaient présents et ont été aménagés pour l'exploitation de la déchetterie.

Les travaux ont commencé le lundi 3 janvier 2022 et se sont achevés en juillet 2022.

La déchetterie a été officiellement inaugurée le lundi 29 août 2022 en présence du Préfet de la Sarthe M. Emmanuel AUBRY, de la conseillère régionale Mme Anne BEAUCHEF, de Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Sarthe, et M. Gérard GALPIN, conseiller départemental.

La déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi a été ouverte au public le lundi 5 septembre 2022.

Elle récupère les mêmes déchets que les 2 autres déchetteries sauf les pneumatiques.

Contrairement aux 2 autres déchetteries, ce site est géré par un seul gardien. Les horaires d'ouverture ont été aménagés de façon à ce qu'elle soit ouverte quand les 2 autres sont fermées (cf horaires détaillés en page 14). Ainsi, les 3 déchetteries du territoire offrent une ouverture du lundi au samedi, en fonction des divers horaires. Pour des raisons économiques, chaque déchetterie ne peut être ouverte du lundi au samedi.

Le montant de l'investissement s'est élevé à 567 900 € HT. Il a été subventionné à hauteur de 9,5 % par l'Etat, de 43,8 % par la Région des Pays de la Loire et de 8,8 % par le Département de la Sarthe. Ainsi, la CCHSAM a dû financer 37,9 % du coût des travaux, soit 215 234 € HT.

### b) Renouvellement des marchés publics

La totalité des marchés publics du SPGD arrivant à terme au 31 décembre 2022, leur renouvellement s'est déroulé en 3 temps :

- Renouvellement des 3 marchés de collecte : publication des marchés (ordures ménagères, emballages recyclables en mélange et emballages en verre) le lundi 16 mai 2022 (durée de 7 ans).
- Renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères (durée de 4 ans) : ce marché, en groupement de commandes avec la 4CPS (communauté de communes de la champagne conlinoise et du pays de Sillé), comprend le transport depuis le quai de transfert de Ségrie jusqu'au centre de traitement (incinération à hauteur de 80% minimum) ; il a été publié le lundi 15 juin 2022.
- Renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchets récupérés sur les 3 déchetteries et du marché de tri des emballages recyclables en mélange hors emballages en verre (durée de 4 ans) : publication le lundi 3 octobre 2022.

Les candidats ont été retenus par la commission d'appels d'offres de la CCHSAM ; ces nouveaux marchés débuteront tous au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**c) Mise à jour des règlements**

Les règlements du Service Déchets (collecte et facturation des déchets ménagers - déchetteries) ont été mis à jour.

Ils ont été validés par le conseil communautaire du 21 novembre 2022.

Ces 2 règlements sont disponibles sur le site Internet de la CCHSAM ([www.cchautesarthealpesmancelles.fr](http://www.cchautesarthealpesmancelles.fr)).

## Les indicateurs techniques

### a) Prévention des déchets

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles axe sa politique de prévention des déchets verts via 2 axes :

- Distribution gratuite de composteurs individuels
- Mise à disposition gratuite d'un broyeur de végétaux aux services municipaux des 38 communes du territoire.

#### a1) Le compostage

Depuis sa création en 2017, la CCHSAM met gratuitement à disposition de ces usagers des composteurs individuels dans la limite d'un par foyer et selon les capacités financières du budget.

Depuis 2019, elle en a distribué 570. En cas de déménagement hors du territoire, l'usager doit le laisser à l'adresse qui en a été dotée.

En raison d'une rupture de stock, aucun composteur n'a été distribué par la Communauté de Communes en 2022.

#### a2) Le broyeur de végétaux

Depuis 2017, la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles dispose d'un broyeur de végétaux qu'elle met gratuitement à disposition des services municipaux des 38 communes de son territoire. Le Service technique de la CCHSAM le livre et le récupère directement sur le lieu d'utilisation. La collectivité utilisatrice doit refaire le plein de carburant avant de le rendre.

Toute collectivité souhaitant l'utiliser doit s'adresser au service technique qui lui adresseront une convention à signer au préalable, accompagnée des disponibilités du matériel.

Ce matériel n'est mis à la disposition ni des particuliers, ni des entreprises.



En 2022, une commune l'a réservé une semaine et l'a utilisé durant 10 heures.

## **b) Pré-collecte**

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles fournit des sacs d'ordures ménagères, logotés et transparents, aux ménages de son territoire. Uniquement ces sacs sont ramassés par les équipes de collecte du prestataire. La CCHSAM ne fournit pas de bac de collecte, ni aux particuliers, ni aux entreprises.

A l'automne 2022, la CCHSAM a commandé 390 000 sacs de 25 litres et 131 040 sacs de 50 litres pour un montant global de 34 634,75 €.

Chaque année, une distribution des sacs d'ordures ménagères est organisée durant le mois de décembre dans les 38 mairies du territoire, voire début janvier. La CCHSAM tient à adresser ses remerciements aux 38 mairies du territoire qui permettent ainsi aux usagers de récupérer leur dotation au plus près de leur domicile. Le reste de l'année, ils peuvent être récupérés à l'accueil de la Communauté de Communes, à Fresnay sur Sarthe.

L'annexe 1 détaille la tarification pour les particuliers en 2022 : chaque foyer a le choix entre des sacs de 25 litres ou des sacs de 50 litres.

Pour les professionnels, ils peuvent utiliser les sacs de la communauté de communes ou des bacs dotés d'un autocollant orange et d'un autocollant avec le logo de la CCHSAM. La grille des tarifs 2022 des professionnels se trouve en annexe 2.

## **c) Collectes des déchets ménagers**

Lors des précédents rapports annuels, une partie des déchets (21,7%) n'était pas prise en compte pour ne comptabiliser que les déchets produits par les ménages (emballages Multimatériaux, emballages en verre et ordures ménagères résiduelles). Les autres collectivités territoriales ne procédant pas à cette sélection, il a été décidé de ne plus la pratiquer. Les ratios cités dans ce rapport annuel tiennent compte de cette évolution, notamment pour les années précédentes.

### **c1) Collectes en apport volontaire**

Ces collectes sont réalisées par le biais de conteneurs installés sur le domaine public. Ils sont utilisés pour les emballages recyclables et pour les textiles usagés.

- Conteneurs dédiés aux emballages

Ils appartiennent à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Ils sont majoritairement aériens mais 6 sont semi-enterrés (3 devant la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré et 3 sur la place Carnot à Fresnay sur Sarthe).

Au 31 décembre 2022, le territoire était doté de 100 conteneurs dédiés à la collecte des emballages en verre et 168 pour les autres emballages répartis sur les 38 communes.

En 2022, le groupe SUEZ a collecté 1 874,48 tonnes d'emballages recyclables Multimatériaux et 929,46 tonnes d'emballages en verre.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages Multimatériaux depuis 2018 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages Multimatériaux	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage collecté	1 100	1 685	1 787	1 928	1 874	- 3%

Le tonnage des Multimatériaux a légèrement diminué en 2022 par rapport à celui de 2021. Cette baisse, la première depuis 2018, n'est malheureusement pas liée à une amélioration de la qualité du tri puisque les refus ont continué à augmenter.

Pour calculer le ratio de collecte des emballages Multimatériaux réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages Multimatériaux collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte). Pour rappel, les déchets professionnels sont aussi appelés déchets assimilés.

Emballages Multimatériaux	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage	952,2	1 458,5	1 546,8	1 668,9	1 622,1	- 3 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	- 0,6 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	41,1	63	67	72,8	71,1	- 2,3 %

Les ratios ont fortement augmenté en 2018 et en 2019 en raison du passage aux extensions de consignes de tri. Il a continué à augmenter jusqu'en 2021, malgré la pandémie de coronavirus.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des tonnages totaux des emballages en verre depuis 2018 : il concerne donc les déchets ménagers et assimilés.

Emballages en verre	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage collecté	869	930	960	960	929	- 3,2 %

Le tonnage des emballages en verre a également légèrement baissé en 2022 par rapport à celui de 2021, dans une même proportion que les emballages Multimatériaux. Comme pour ces derniers, la baisse du tonnage se produit pour la première fois depuis 2018.

Comme pour les emballages Multimatériaux, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des emballages en verre collectés par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le

ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Emballages en verre	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage	752,2	805	831	831	804	- 3,2 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	- 0,6 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	32,5	34,8	36	36,2	35,3	- 2,5 %

Comme pour les emballages Multimatériaux, le ratio de collecte des emballages en verre a régulièrement augmenté depuis 2018 jusqu'en 2021. La baisse du ratio en 2022 se situe dans les mêmes proportions que celles des emballages Multimatériaux.

- Conteneurs dédiés aux textiles

La Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a signé un partenariat avec La Croix Rouge pour la mise à disposition de conteneurs dédiés, la collecte et le traitement des textiles usagés.

Au 31 décembre 2022, 42 conteneurs dédiés à la collecte des textiles étaient présents sur le territoire.

En 2022, Refashion, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des textiles usagés, indique que 178,4 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire de la CCHSAM dont 150,5 tonnes par La Croix Rouge. Le Secours Catholique a récupéré 25 tonnes de textiles sur 2 points de collecte (Fresnay sur Sarthe et Beaumont sur Sarthe). L'association AGIR dispose d'un point de collecte à Sougé le Ganelon où 2,8 tonnes ont été déposés (boutique de revente à Alençon).

## c2) collecte en porte-à-porte

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte : l'utilisateur laisse le(s) sac(s) fournis par la communauté de communes devant son domicile ou, si l'accès est impossible pour la benne à ordures, à l'endroit le plus proche où elle fait demi-tour.

En 2022, comme pour les précédentes années, le groupe VEOLIA utilise le planning de collecte ci-dessous :

	<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>
Equipage 1	Fresnay sur Sarthe Saint Léonard des Bois	Assé le Boisne Sougé le Ganelon Saint Léonard des Bois Beaumont sur Sarthe C2	Coulombiers Doucelles Vivoin Juillé	Freynay sur Sarthe C2 Saint Aubin de Locquenay Saint Paul le Gaultier Saint Georges le Gaultier Douillet Montreuil le Chétif	Saint Victeur Saint Ouen de Mimbré Saint Germain sur Sarthe Moitron sur Sarthe

Equipage 2	Piacé Saint Marceau Maresché Assé le Riboul	Gesnes le Gandelin Moulins le Carbonel Bérus	Rouessé-Fontaine Thoiré sous Contensor Grandchamp Chérancé Bourg le Roi Ancinnes Livet en Saosnois	Fyé Oisseau le Petit Chérisay Béthon	Saint Christophe du Jambet Ségrie Vernie Le Tronchet
------------	--	--	--	---	---

Equipage 3

Beaumont sur Sarthe

NB : C2 concerne la collecte des gros producteurs

NB : si le jour de la collecte est un jour férié, la collecte est maintenue.

En 2022, le groupe VEOLIA a collecté 1 936,15 tonnes d'ordures ménagères. Le comparatif avec les années précédentes se trouve dans le tableau ci-après : il comprend donc les déchets ménagers et assimilés.

Ordures ménagères	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage collecté	3 606	2 015	2 452	2 384	1 936	- 18,8 %

La baisse du tonnage d'ordures ménagères par rapport à 2021 permet de revenir à une valeur similaire à celle de 2019. Les années 2020 et 2021 ont été perturbées par la pandémie de coronavirus, même si les collectes ont été maintenues.

Pour calculer le ratio de collecte d'ordures ménagères réellement produits par les habitants du territoire, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 21,7 % des ordures ménagères collectées par le service public sont des déchets produits par les professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont pas pris en compte).

Ordures ménagères	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Tonnage	2 823	1 578	1 920	1 867	1 516	- 18,8 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	- 0,6 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	121,9	68,1	83,2	81,4	66,5	- 18,3 %

L'arrivée des extensions de consigne de tri ont permis de faire fortement baisser le ratio de collecte des ordures ménagères en 2019. En 2020 et en 2021, le ratio a fortement augmenté : la pandémie de coronavirus est certainement une explication. La baisse du ratio en 2022 permet de revenir à une valeur proche de celui de 2019.

### c3) collectes en déchetteries

Les 2 déchetteries historiques (Beaumont sur Sarthe et Saint Ouen de Mimbré) ont été complétées par une 3<sup>ème</sup> à Ancinnes/Bourg le Roi dès le 5 septembre 2022.

\*Horaires d'ouverture des 3 déchetteries en 2022

Saint Ouen de Mimbré	Beaumont sur Sarthe	Ancinnes/Bourg le Roi
ZA de la Promenade 15 rue du chemin de fer 72130 SAINT OUEN DE MIMBRE	ZAC de Saint Pierre 72170 BEAUMONT SUR SARTHE	Lieu-dit la Maladrie 72610 ANCINNES
Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi 9h-12h et 14h-17h30 (fermées le lundi, le jeudi et le dimanche)		Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 Vendredi : 14h-17h30 (fermée le mardi, le mercredi, le vendredi matin, le samedi et le dimanche)

Les 3 déchetteries sont fermées les jours fériés.

- Tonnages collectés dans les 3 déchetteries en 2022

Le détail des tonnages collectés sur les 3 déchetteries durant l'année 2022 se trouve dans les tableaux ci-après.

	Déchets verts	Déblais / gravats*	Encombrants	Mobilier	Bois	Métaux
	 DÉCHETS VERTS	 DÉBLAIS / GRAVATS	 ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT	 BOIS	 MÉTAUX
<b>TOTAL</b>	<b>3 269,28</b>	<b>4 043,2</b>	<b>1 716,22</b>	<b>477,57</b>	<b>991,14</b>	<b>353,16</b>

\*Le tonnage des gravats a été estimé à partir du nombre de rotations car les bennes ne sont pas pesées.

	Cartons	Déchets électriques	Déchets chimiques <sup>1</sup>	Huiles de vidange <sup>2</sup>	Pneus <sup>3</sup>	Huiles de friture
	 CARTONS	 DEEE	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)	 HUILES DE VIDANGE	 PNEUMATIQUES	 HUILES DE FRITURES
<b>TOTAL</b>	<b>208,71</b>	<b>183</b>	<b>50,47</b>	<b>12,63</b>	<b>14,71</b>	<b>1,8</b>

1 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par EcoDDS et les autres déchets chimiques

2 les tonnages d'huiles de vidange ont été estimés à partir des volumes collectés

3 les tonnages indiqués correspondent au total de ceux collectés par Aliapur et les autres pneus.

	Piles	Cartouches d'encre	Néons	Lampes
	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE		 LAMPES
<b>TOTAL</b>	<b>1,47</b>	<b>0,47</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>

Le tonnage global collecté en 2022 dans les 3 déchetteries s'élève à 11 066 tonnes, soit une augmentation de 6 %. Dans le détail, certains flux augmentent plus que les autres : le bois avec +36 % par rapport à l'année 2021, les déchets chimiques hors EcoDDS avec +25 %, le mobilier et les cartons avec +15 %, les gravats et les encombrants avec +7 %, les déchets verts avec +5%.

L'évolution du tonnage global des déchetteries est détaillée dans le tableau ci-dessous depuis 2018 : il comprend donc les déchets ménagers et assimilés.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Total déchetteries	6 699	9 341	7 931	10 436	11 066	+ 6 %

A part l'année de la pandémie de coronavirus en 2020, on constate une augmentation régulière des flux collectés en déchetteries.

Comme pour les emballages Multimatériaux et les emballages en verre, une étude de l'ADEME datant de 2015 indique que 13,44 % des déchets collectés dans les déchetteries publiques sont des déchets professionnels. C'est pourquoi le tableau ci-dessous supprime cette proportion : le ratio obtenu correspond à celui des déchets ménagers (les déchets assimilés ne sont donc pas pris en compte).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Total déchetteries	5 799	8 086	6 865	9 033	9 579	+ 6 %
Population municipale	23 156	23 156	23 075	22 929	22 801	- 0,6 %
Ratio de collecte en kg/hab/an	250	349	298	394	420	+ 6,6 %

En 2019, le ratio a fortement augmenté et a continué à augmenter sauf l'année de la pandémie de coronavirus (2020) durant laquelle les déchetteries de Beaumont sur Sarthe et de Saint Ouen de Mimbré ont fermé pendant près de 2 mois.

- Fréquentation des 3 déchetteries en 2022

Les tableaux ci-dessous détaillent la fréquentation en 2022 de chacune des 3 déchetteries et le total des 3 déchetteries. Le paramétrage du logiciel était incorrect ce qui a généré l'apparition du passage de certains usagers (professionnels, maison de retraite et services publics) qu'à partir du milieu du mois de juin 2022. La comparaison avec les autres années s'en trouve compliquée.

	Fréquentation totale : ANCINNES/BOURG LE ROI													Total
	8h-9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-17h30	17h30-19h	19h-24h		
Lundi		120	144	110			173	128	94	13			782	
Jeudi		141	150	120			170	158	130	15			884	
Vendredi							155	101	103	23			382	
<b>Total</b>		<b>261</b>	<b>294</b>	<b>230</b>			<b>498</b>	<b>387</b>	<b>327</b>	<b>51</b>			<b>2 048</b>	

On observe que le créneau « 15h-16h » est un peu moins utilisé le vendredi après-midi que les 2 autres jours d'ouverture. De plus, malgré l'ouverture des 2 autres déchetteries, la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi est aussi fréquentée le vendredi après-midi que les 2 autres jours d'ouverture. Pour mémoire, la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi n'a eu que 4 mois d'activités puisqu'elle a ouvert le 5 septembre 2022.

	Fréquentation totale : BEAUMONT												Total
	8h - 9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h - 13h	13h - 14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-17h30	17h30-19h	19h - 24h	
<b>Mardi</b>		1 748	1 737	1 058			1 438	1 303	1 084	217			8 585
<b>Mercredi</b>		1 090	1 217	920			1 313	1 146	1 097	249			7 032
<b>Vendredi</b>		1 802	1 685	1 193			1 464	1 226	1 087	205			8 662
<b>Samedi</b>		1 498	1 557	1 326			1 545	1 384	1 255	254			8 819
<b>Total</b>		6 138	6 196	4 497			5 760	5 059	4 523	925			33 098

	Fréquentation totale : SAINT OUEN DE MIMBRE												Total
	8h - 9h	9h-10h	10h-11h	11h-12h	12h - 13h	13h - 14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-17h30	17h30-19h	19h - 24h	
<b>Mardi</b>		2 389	2 350	1 732			2 204	2 129	1 910	393			13 107
<b>Mercredi</b>		1 534	1 760	1 356			2 137	2 031	1 906	428			11 152
<b>Vendredi</b>		2 247	2 350	1 683			2 394	2 242	1 929	337			13 182
<b>Samedi</b>		1 899	2 256	2 006			2 331	2 349	2 176	388			13 405
<b>Total</b>		8 069	8 716	6 777			9 066	8 751	7 921	1 546			50 846

Sans surprise, pour ces 2 autres déchetteries, les créneaux horaires les plus chargés se situent entre 9h et 11h ainsi qu'entre 14h et 16h.

Pour la déchetterie de Saint Ouen de Mimbré, on note une forte baisse de sa fréquentation par rapport à 2021 (65 513 passages en 2021 contre 50 846 en 2022), et ce malgré le comptage supplémentaire de certains usagers en 2022. Cet écart s'explique par la fermeture de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe jusqu'au 6 septembre 2021 en raison des travaux d'aménagement : les usagers n'avaient d'autre choix que de venir à Saint Ouen de Mimbré.

#### d) Traitement des déchets ménagers

##### d1) Traitement des emballages recyclables

Les emballages, une fois collectés par des camions-grue équipés d'une benne de 30 m<sup>3</sup> appartenant au groupe SUEZ, sont vidés sur une plate-forme à Arconnay puis transférés par semi-remorque au centre de tri Valorpôle72 au Mans.

Le rôle du centre de tri est de séparer les différents matériaux pour que chaque filière puisse recycler le flux qu'il lui est destiné.

Le tableau ci-après détaille les tonnages livrés aux différentes filières de valorisation des emballages (contrats de reprise hors marchés publics).

Matière	Tonnage 2022	Repreneur	Usines de recyclage
Verre	929,46	Groupe Owens Illinois Manufacturing (O-I)	Izon (33), Reims (51), Saint Romain le Puy (42), Wingles (62), Saint Mengé (88)
Acier	57,68	Groupe Arcelor Mittal	Dunkerque (59) et Olaberria (Espagne)
Aluminium	7,626	Société Regeal Affimet	Compiègne (60)
Cartons et papiers	300,28	Société REVIPAC	Société Essity à Hondouville (27)
Cartons ondulés issus des déchetteries	196,373	Société REVIPAC	Société DS SMITH Recycling à Saint Etienne du Rouvray (76)
Journaux et magazines	399,87	Groupe SUEZ	Société Saica à Zaragosa (Espagne), société EYMIN LEYDIER à Nogent sur Seine (10) et société Norske Skog à Golbey (88)
Plastique Mix PEHD-PP	50,081	Société Valorplat	Sociétés ESLAVA PLASRTICOS (Espagne) et VOGT Plastic (Allemagne)
Films plastiques	6,942	Société Valorplast	Société SIRPLASTE (Portugal)
Plastiques Mix PET clair	86,392		Société SUEZ RV Plastiques Atlantique à Bayonne (64), société WELLMANN à Verdun (55) et à Rebeuville (88) et société Plastipack Packaging à Sainte Marie la Blanche (21)
Plastiques Mix PET foncé	15,363		Société Freudenberg à Colmar (68)

## d2) Traitement des ordures ménagères

Une fois que le groupe VEOLIA a déposé les ordures ménagères sur le quai de transfert de Ségrie (il se situe sur l'ancien centre d'enfouissement du SMIRGEOM), il les transfère par semi-remorque vers l'incinérateur du Mans, usine gérée par la société SYNER'VAL, filiale du groupe VEOLIA.

En 2022, SYNER'VAL a traité 151 240 tonnes de déchets dont 1 919,627 tonnes en provenance de la CCHSAM. Cette usine a ainsi produit 129 066 MWh d'énergie qu'elle a distribuée dans le réseau de chaleur.

d3) Traitement des déchets collectés en déchetteries

Les prestataires retenus dans le cadre des marchés publics ont choisi les filières de valorisation listées dans le tableau ci-après.

<b>Matière</b>	<b>Tonnage 2022</b>	<b>Prestataire de collecte</b>	<b>Type de traitement</b>
Déchets verts	3 010,64	Groupe PAPREC (72)	Compostage sur le site de la société ECOSYS à Trangé (72)
Gravats	4 043,2	CCHSAM pour les déchetteries d'Ancinnes et de Saint Ouen de Mimbré - SEP Valorisation (61) pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe	Enfouissement à Assé le Boisne et à Ségrie
Encombrants	1 716,22	SEP Valorisation (61)	Enfouissement à l'ISDND du groupe SUEZ aux Ventes de Bourse (61)
Mobilier	477,57	Groupe VEOLIA pour la déchetterie de Beaumont sur Sarthe - Groupe SUEZ pour les déchetteries d'Ancinnes/Bourg le Roi et de Saint Ouen de Mimbré (sociétés sélectionnées par l'éco-organisme Ecomaison)	Bois valorisé par le groupe SUEZ à Gennevilliers (92) ou par le groupe PAPREC à Gasville-Oisème (28) - Matelas recyclés par Recyc-Matelas Europe à Gargenville (78) ou à Mortagne en Sèvre (85) - Rembourrés recyclés par le groupe Brangeon à Sainte Radegonde (79) ou par le groupe Praxy à Saint Amand Longpré (41) - Plastiques recyclés par le groupe VEOLIA à Villeneuve le roi (94) ou par la société Cyclia à Truyes (37)
Bois	991,14	Groupe PAPREC (72)	Broyage et déferrailage pour valorisation en panneaux particules ou valorisation énergétique sur le site du groupe PAPREC à Montmirail (72)
Métaux	353,16	Société PASSENAUD (72)	Recyclage en aciéries ou sidérurgies
Cartons	208,71	Groupe VEOLIA (72)	Recyclage à la cartonnerie DS SMITH à Saint Etienne du Rouvray (76)

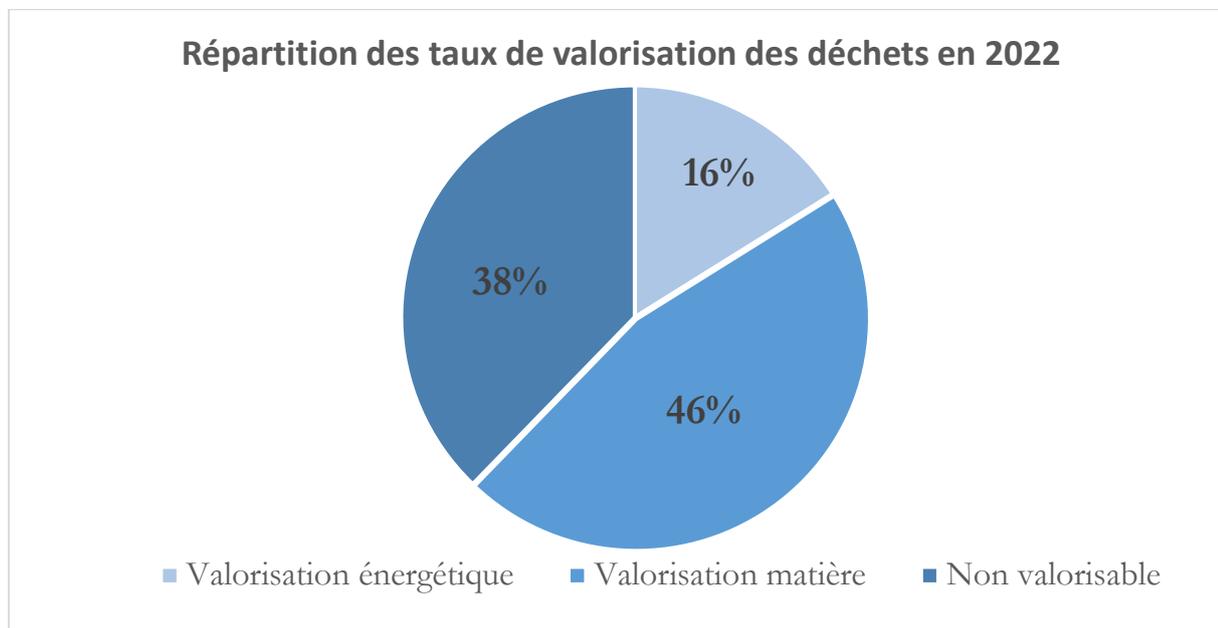
Déchets électriques et électroniques	183	Société SECHE HealthCare (53) jusqu'au 31 janvier 2022 puis, à partir du 1 <sup>er</sup> février 2022, société ENVIE MAINE (72) pour l'éco-organisme Ecosystem	Gros électroménager hors froid recyclé par la société REVIVAL (14) – Gros électroménager froid recyclé par l'entreprise REFINAL dans le Val d'Oise (95) – Petits appareils recyclés par la société TRIADE à Angers (49) – Ecrans recyclés par l'entreprise GALLOO en Eure et Loir (28)
Lampes	0,3		Société ARTEMISE à Vulaines (10)
Néons	0,7		
Déchets chimiques	26,79	Société BS Environnement (37) pour l'éco-organisme EcoDDS	Valorisation énergétique en incinérateur agréé ou enfouissement en centre de classe 1
	23,68	Société SOTREMO (72)	
Huiles de vidange	12,63	Société SOTREMO (72) jusqu'au mois d'avril 2022 puis société CHIMIREC (35) pour l'éco-organisme CYCLEVIA	Régénération ou valorisation énergétique
Pneumatiques	7,73	Société Méga Pneus (37) pour l'éco-organisme Aliapur	51% en recyclage matière (revêtement, plaquettes et broyats) - 49% en valorisation énergétique
	6,98	Société Méga Pneus (37)	Recyclage matière ou valorisation énergétique
Huiles de friture	1,8	Société MJR Négoce (76)	Valorisation en biocarburant sur le site de Sierville (76)
Piles	1,47	Groupe PAPREC (37) pour l'éco-organisme Corepile	Recyclage des métaux dans 18 sites français, allemands ou espagnols par pyrométallurgie ou hydrométallurgie suivant le type de piles
Cartouches d'encre	0,47	Groupe Printerre à Cherisy (28)	Tri pour ré-emploi ou valorisation matière

NB : certains flux sont collectés par des entreprises retenues par des éco-organismes qui assument leur financement global (collecte et traitement pour le mobilier, les déchets électriques, les DDS, les pneus...). En conséquence, ces éco-organismes financés par l'éco-taxe prélevée au moment de l'achat du produit neuf permettent de diminuer les coûts de gestion des déchetteries, d'autant plus que certains éco-organismes rachètent les flux qu'ils collectent (mobilier, électronique, etc...).

#### d4) Taux de valorisation globale et taux de refus

- Taux de valorisation globale

Le diagramme ci-dessous donne la répartition du traitement de l'ensemble des 15 983 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la CCHSAM en 2022 :

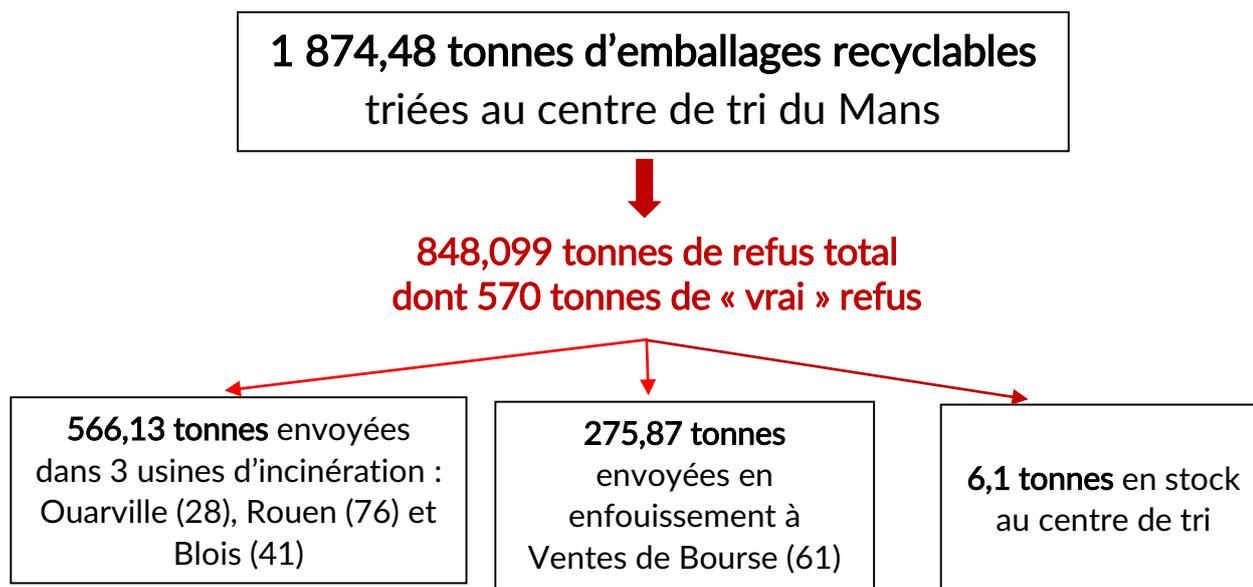


Le taux de valorisation globale est donc de 62 %. En 2022, l'enfouissement a concerné 2 flux importants des déchetteries (les encombrants et les gravats) et environ un tiers des refus de tri.

- Taux de refus des emballages recyclables

Les refus de tri sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri : ordures ménagères, litières, verre, textiles, mobilier, électroménager, etc...

Le schéma représente la quantité des refus de tri produits en 2022 et leurs destinations :



Ces refus de tri (moyenne de 45,2 % du tonnage entrant) déterminent la part des matières destinées au recyclage : leur présence élevée diminue de ce fait les recettes qui y sont associées, sachant que ces dernières représentent environ 10 % des recettes globales de fonctionnement au niveau du budget.

Les 18 caractérisations\* réalisées en 2022 donnent un taux de refus moyen de 44,26 %. Toutefois, cette valeur est à relativiser. En effet, le centre de tri Valorpôle72 divise les refus en 3 catégories : ceux issus des extensions de consigne de tri sans flux de développement, les éléments trop petits et les indésirables « vrai ». Cette dernière valeur a pour valeur 30,4 % (moyenne des 18 caractérisations de 2022).

En 2022, 32,5 % des refus de tri ont été enfouis en raison de la saturation des usines d'incinération (fermeture de l'usine de Rennes pour travaux, fermeture de centres d'enfouissement).

De plus, il est important de prendre en considération que ces refus de tri ne sont pas facturés à la CCHSAM en 2022 mais ils le seront dans le marché qui commence en 2023. A titre d'exemple, si les refus sont toujours de l'ordre de 800 tonnes en 2023, le centre de tri Valorpôle72 facturera leur traitement à 189,20 € TTC la tonne (prix du marché en vigueur en 2023), soit une dépense supplémentaire d'environ 151 000 € TTC. Il est évident que cette somme devra être financée par la redevance. Il est donc dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri sélectif que les emballages désignés dans les consignes de tri.

\* une caractérisation est une opération consistant à prélever un échantillon d'emballages recyclables (minimum 35 kg) dès que le camion est vidé dans le centre de tri et d'analyser les différents flux présents dans une salle dédiée du centre de tri. Ces résultats servent à CITEO pour calculer la répartition de chaque flux de la CCHSAM présent dans les différentes matières envoyées par le centre de tri Valorpôle72 vers les filières de recyclage. Le contrat avec CITEO prévoit de faire 18 caractérisations par an.

Pour rappel, CITEO est le nouveau nom d'EcoEmballages, éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des emballages ménagers.

## Les indicateurs financiers

### a) Détails du coût des prestations réalisées en 2022

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des principales prestations externalisées en 2022, c'est-à-dire les missions confiées à des entreprises privées.

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2021
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>					
Société MCV (Maine Collecte Valorisation - Groupe VEOLIA)	<b>Collecte des ordures ménagères résiduelles</b>	Marché public  30 mois ou 28 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	<b>627,6</b>	<b>+10%</b>
Société MCV (Maine Collecte Valorisation - Groupe VEOLIA)	<b>Traitement des ordures ménagères résiduelles</b>	Marché public en groupement de commandes avec la 4CPS  15 mois	Du 1/10/21 au 31/12/2022	<b>267,6</b>	<b>-4,4%</b>
<b>Emballages recyclables</b>					
Groupe SUEZ	<b>Collecte et transport des recyclables secs en apport volontaire (monoflux + verre)</b>	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	<b>271,5</b>	<b>+15%</b>
Groupe SUEZ	<b>Tri des recyclables secs</b>	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	<b>287,9</b>	

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date ou échéance maximale (avec renouvellement)	Montant annuel des prestations en K€ TTC	Evolution par rapport à 2021
<b>Prestations en déchetteries</b>					
Société MCV (Maine Collecte Valorisation - Groupe VEOLIA)	Transport des cartons collectés en déchetterie	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	32,9	<b>+21,5%</b>
Société NCI ENVIRONNEMENT (Groupe PAPREC)	Transport et valorisation des déchets végétaux et bois collectés en déchetterie	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	204,2	
Société SEP Valorisation	Transport et traitement des encombrants collectés en déchetterie + des gravats à la déchetterie de Beaumont-sur-Sarthe	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	257,6	
Société SOTREMO (Groupe VEOLIA)	Transport et valorisation des déchets dangereux et des huiles noires collectés en déchetterie	Marché public  30 mois ou 27 mois (selon les communes) renouvelables 2 fois 12 mois	31/12/2022	44,4	
<b>TOTAL</b>				<b>1 993,7</b>	<b>+12%</b>

## b) Compte administratif de l'année 2022

### • Compte administratif 2022

Le tableau ci-dessous reprend les éléments du compte administratif de l'année 2022 au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 510 832,56 €	2 860 651,65 €
Section d'investissement	1 112 034,20 €	908 684,96 €

• **Résultat antérieur reporté**

Le résultat antérieur reporté est inclus au niveau du compte administratif. Il s'élève à - 69 179,80 € et se décline de la façon suivante :

- + 280 565,24 € au niveau de la section de fonctionnement
- 349 745,04 € au niveau de la section d'investissement.

**c) Budget de fonctionnement de l'année 2022**

c1) Nature et répartition des charges et des produits

Le tableau ci-dessous présente le coût des différents postes de charges au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2022 ainsi que leur répartition.

Dépenses de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2021
Eau, électricité, carburant	21 044,69 €	0,84 %	+60 %
Achat des sacs pour les ordures ménagères*	34 634,75 €	1,38 %	+105 %
Collecte et traitement des ordures ménagères, des points d'apport volontaire et des déchets allant en déchetterie + Frais d'études	2 016 531,78 €	80,31 %	+10,4 %
Maintenance des véhicules et des points d'apport volontaire	44 342,13 €	1,77 %	+71 %
Frais de communication, d'affranchissement, de téléphonie, d'internet, services bancaires, etc.	16 124,70 €	0,64 %	-30 %
Charges de personnel	214 746,44 €	8,55 %	-2 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	89 235,10 €	3,55 %	%
Titres annulés, créances admises en non-valeur et éteintes	74 172,97 €	2,95 %	+18 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 510 832,56 €</b>	<b>100 %</b>	<b>+15 %</b>

\* en 2021, la CCHSAM a commandé 351 520 sacs de 25 litres au prix unitaire de 0,0314 € HT et 57 096 sacs de 50 litres au prix unitaire de 0,0797 € HT. En 2022, elle a acheté 390 000 sacs de 25 litres au prix unitaire de 0,03858 € HT et 131 040 sacs de 50 litres au prix unitaire de 0,08637 € HT. L'augmentation s'explique par une commande de sacs en quantité nettement supérieure en 2022 pour les 2 tailles de sacs ainsi que par l'augmentation des prix du fournisseur.

Le tableau ci-dessous présente le montant des différents postes de produits au niveau de la section de fonctionnement de l'année 2022.

Recettes de fonctionnement	Montant TTC	Répartition	Evolution par rapport à 2021
Redevances	1 880 349,80 €	65,73 %	+10 %
Ventes de matières recyclables	295 706,76 €	10,34 %	+48 %
Subventions	400 816,04 €	14,01 %	-17 %
Recouvrements, remboursements sur sinistres *	3 213,81 €	0,11 %	-92 %
Résultat antérieur reporté	280 565,24 €	9,81 %	+99 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 860 651,65 €</b>	<b>100 %</b>	<b>+11,5 %</b>

\* à partir de 2022, le budget général n'équilibre plus le budget du service déchets.

#### c2) Coût aidé et financement du service public

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité en déduisant l'ensemble des produits que sont les ventes de matières recyclables, les subventions, les recouvrements et remboursements ainsi que le résultat antérieur reporté.

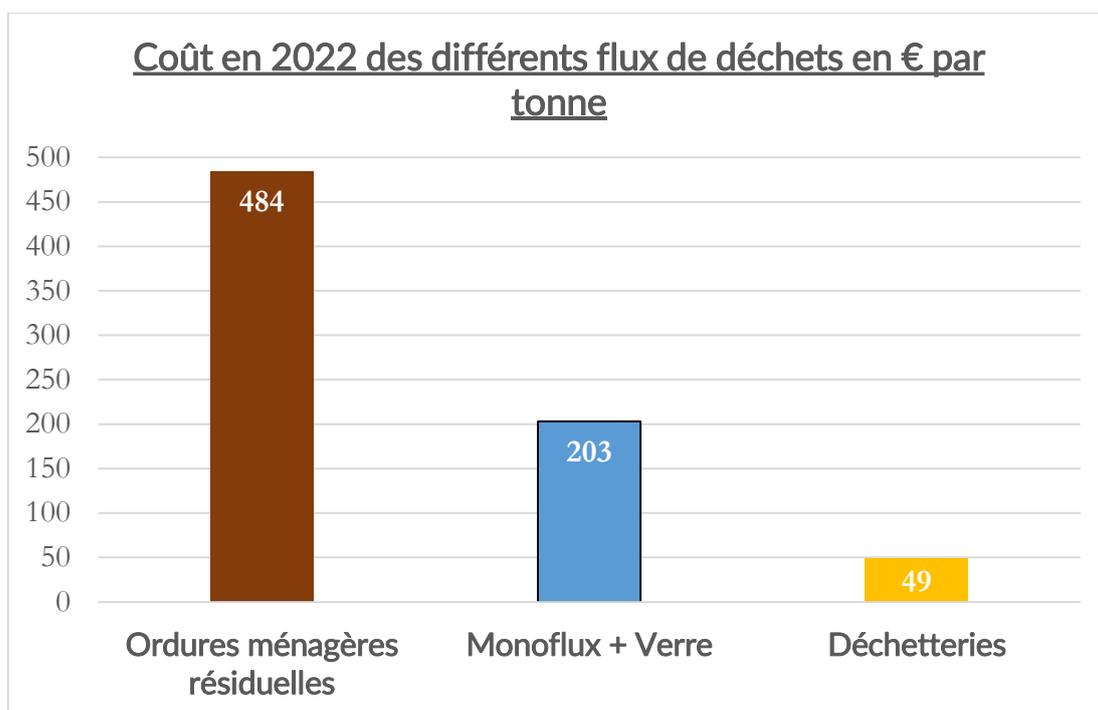
En l'occurrence, pour 2022, ce coût aidé est de **1 880 349,80 €**, **soit 82.5 € par habitant (+ 11 %)**.

Il est financé par la RI (Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères) qui se base sur les dépenses réelles du service public de gestion des déchets et dispose d'une part variable en fonction du nombre de rouleaux de sacs choisi par les foyers.

#### d) Coût des différents flux de déchets

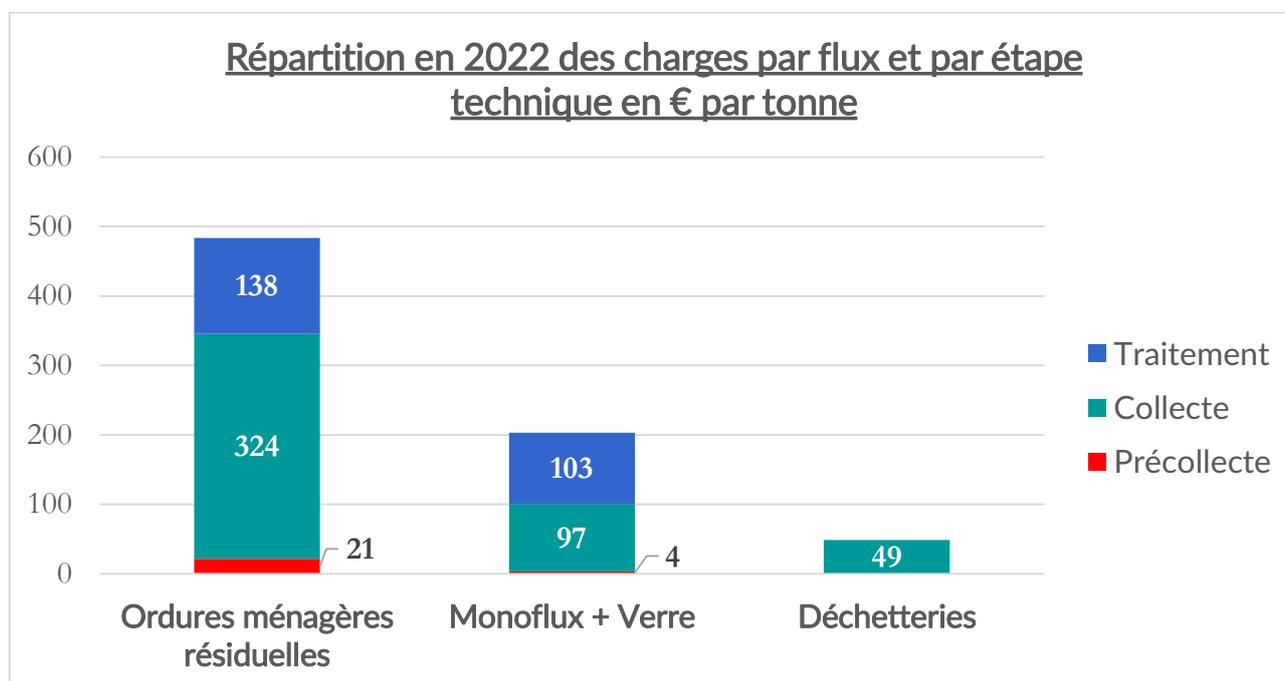
##### d1) Coût des différents flux à la tonne

Le graphique ci-après présente les montants des différents flux de déchets rapportés à la tonne afin de rendre compte, entre autres, de l'impact du geste de tri.



#### d2) Répartition des charges par flux et par étape technique

Le graphique ci-dessous présente les montants rapportés à la tonne des différentes étapes techniques pour chaque flux de déchets en 2022.



### e) Evolution des coûts de 2019 à 2022

Le tableau ci-après permet de comparer les coûts par flux de déchets depuis l'année 2019.

	2019	2020	2021	2022	Évolution entre 2021 et 2022
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	764 735 €	819 297 €	870 497 €	936 751 €	<b>+ 7,6 %</b>
<i>Monoflux + Verre</i>	465 611 €	490 493 €	505 594 €	569 273 €	<b>+ 12,6 %</b>
<i>Déchetteries</i>	464 940 €	450 662 €	443 800 €	539 158 €	<b>+ 21,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 695 286 €</b>	<b>1 760 452 €</b>	<b>1 819 891 €</b>	<b>2 045 182 €</b>	<b>+12,4 %</b>

L'augmentation du coût global des ordures ménagères de 7,6 % s'explique par un forfait de collecte (la prestation ne peut donc être impactée par la baisse du tonnage de 19%) et la réévaluation du prix du marché public de collecte a généré une augmentation de 5%.

Pour les emballages recyclables, la baisse du tonnage collecté n'a pas généré une baisse du coût de ces flux.

Pour le coût de gestion des déchets déposés dans les 3 déchetteries, la réouverture de celle de Beaumont sur Sarthe en septembre 2021 ainsi que l'ouverture de celle d'Ancinnes/Bourg le Roi en septembre 2022 ont généré plus de rotations de bennes par les prestataires de collecte. L'augmentation de ce coût est aussi liée à l'augmentation des flux collectés (+ 6 % en moyenne), et plus particulièrement du bois (+ 36 %), des déchets chimiques (collectés par la société SOTREMO : + 25 %) et des encombrants (+ 7 %).

## Communication

### 1) Journaux intercommunaux

Le journal intercommunal n°10 de la CCHSAM a été distribué fin juin 2022. Il comporte 2 pages sur la gestion des déchets. Les pages 10 et 11 abordent le renouvellement des marchés, l'autonomie du budget, l'arrivée du nouveau responsable du service et l'ouverture de la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi.

Le journal intercommunal n°11 de la CCHSAM a été distribué fin décembre 2022. Il comporte 2 pages sur la gestion des déchets. Les pages 10 et 11 abordent les conséquences des nouveaux marchés, le rappel des consignes de tri, le nouveau règlement des déchetteries, la mise en place des passages limités en déchetteries dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l'inauguration de la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi.

### 2) Articles sur la page Facebook et sur Internet

La page Facebook et le site Internet de la CCHSAM ont été utilisés pour communiquer les aspects suivants :

- Collecte des ordures ménagères non affectées par la présence d'un jour férié entre le lundi et le vendredi (lundi de pentecôte, jeudi de l'ascension, vendredi 11 novembre ; conditions d'ouverture des déchetteries.
- Mise en place du nouveau règlement des déchetteries et des tarifs 2023 de la RI pour les particuliers et pour les professionnels en décembre 2022
- Ajout du positionnement GPS, de la photo et des horaires de la déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi sur le site Google Maps.

## Perspectives pour l'année 2023

- Afin de diminuer les quantités d'encombrants collectés en déchetteries, la filière « couettes et oreillers » de l'éco-organisme Ecomaison sera mis en place dans les 3 déchetteries et une réflexion sera lancée pour les nouvelles filières (articles de sport et de loisirs, articles de jardinage et de bricolage, déchets du bâtiment).
- Dans le but de diminuer les tonnages d'ordures ménagères et de proposer un traitement des biodéchets, des composteurs individuels seront commandés.
- Pour renouveler le parc de conteneurs de tri sélectif qui est ancien, de nouveaux conteneurs de tri sélectif seront achetés.

## Liste des annexes

Annexe 1 : tarifs 2022 de la RI pour les particuliers

Annexe 2 : tarifs 2022 de la redevance spéciale pour les professionnels



### ANNEXE 1 : TARIFS DE LA RI POUR LES PARTICULIERS EN 2022

CHOIX	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 25 L	OU	NOMBRE DE ROULEAUX DE SACS DE 50 L	OU	PANACHAGE DES DEUX TAILLES DE SACS		TARIFS 2022
					25 L	50 L	
A	2		1		-	50 L	150 €
B	4		2		2	1	160 €
C	6		3		2	2	170 €
					4	1	

1 rouleau = 26 sacs

**Dotation supplémentaire :**  
 1 rouleau de 25 L ou de 50 L en fonction de la dotation choisie

- Foyers ayant un enfant en bas âge (couches)
- Personnes qui génèrent d'importantes quantités d'ordures ménagères en raison de leur état de santé
- Assistantes maternelles à domicile

=> Pas de dotation supplémentaire pour les litières d'animaux

### DISTRIBUTION DE ROULEAUX DE SACS SUPPLEMENTAIRES EN COURS D'ANNEE

Dotations supplémentaires	Tarif au rouleau
Sacs 25 L	10 €
Sacs 50 L	15 €

**ANNEXE 2 : TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS EN 2022**

CATEGORIES	PART FIXE	CRITERE(S) / ELEMENT(S) VARIABLE(S)	TARIFS				
			Tranche 1   Coeff.	Tranche 2   Coeff.	Tranche 3   Coeff.	Tranche 4	
<b>RESTAURATION</b>							
Restaurants	250,00	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	250,00   3	750,00   4	1000,00   6	1500,00
Hôtels restaurants	250,00	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1,25	312,50   3,25	812,50   4,25	1062,50   6,25	1562,50
<b>COMMERCES A DOMINANTE ALIMENTAIRE</b>							
Commerces de proximité avec une surface de vente inférieure à 100 m <sup>2</sup>	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	160,00			
Commerces avec une surface de vente entre 100 et 399 m <sup>2</sup>	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	400,00			
Commerces avec une surface de vente entre 400 et 799 m <sup>2</sup>	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	20	3 200,00			
Commerces avec une surface de vente de 800 m <sup>2</sup> et plus	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	75	12 000,00			
<b>AUTRES COMMERCES (dont multi-commerces)</b>							
Commerces de proximité issus de l'artisanat avec une surface inférieure à 100 m <sup>2</sup>	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	1	160,00			
Commerces et boutiques avec une surface entre de 100 et 399 m <sup>2</sup>	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	2,5	400,00			
Grandes surfaces spécialisées avec une surface de 400 m <sup>2</sup> et plus	160,00	Surface de vente avec application d'un coefficient	6	960,00			
<b>AUTRES PROFESSIONS</b>							
Commerces ambulants	160,00	Forfait Tarif B	1	160,00			
Professionnels de bâtiment sans salarié y compris les autoentrepreneurs (diagnostique, taille, maçonnerie, etc.)	160,00	Forfait Tarif B	1	160,00			
Professionnels de bâtiment	250,00	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	2	500,00   4	1 000,00   10	2 500,00   15	3 750,00
Garages	250,00	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	250,00   2	500,00   5	1 250,00   10	2 500,00
Gîtes et foyers ruraux	160,00	Forfait Tarif B - Capacité d'accueil (2) avec application d'un coefficient	1	160,00   2	320,00   3	480,00   4	640,00
Chambres d'hôtes	160,00	Forfait Tarif B - Nombre de chambres (3) avec application d'un coefficient	0,5	80,00   1	160,00   2	320,00	
Discotèques	160,00	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	3	480,00			
Hôpitaux, maisons de retraite et autres structures d'hébergement	160,00	Nombre de lits avec application d'un coefficient	0,85	136,00			
Cliniques vétérinaires	160,00	Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	160,00   2	320,00   4	640,00   6	960,00
Collèges, maisons familiales rurales (MFR) et autres établissements d'enseignement (hors écoles maternelles et élémentaires)	3,26	Nombre d'élèves x Part fixe	1	3,26			
Centres sociaux	160,00	Forfait Tarif B	1	160,00			
Centres sociaux avec multi-access	160,00	Forfait Tarif B avec application d'un coefficient	2	320,00			
Centres de secours	160,00	Forfait Tarif B	1	160,00			
Centres de première intervention (CPI)	160,00	1/2 Forfait Tarif B	0,5	80,00			
Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et micro-crèches	170,00	Forfait Tarif C	1	170,00			
Autres professionnels (tout le secteur tertiaire y compris les gendarmes, La Poste, etc.) et les associations ayant une activité permanente	160,00	Forfait Tarif B - Effectifs (1) avec application d'un coefficient	1	160,00   2	320,00   4	640,00   6	960,00
Professions à domicile (coiffure, esthétique, bien-être, etc.)	160,00	1/2 Forfait Tarif B	0,5	80,00			
Communes	0,60	Nombre d'habitants	1	0,60			
Communes de communes	2 000,00	Forfait	1	2 000,00			

**Légende**

**(1) Effectifs en ETP :**

- Tranche 1 : de 0 à 2 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
- Tranche 2 : de 3 à 5 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
- Tranche 3 : de 6 à 8 salariés ou collaborateurs y compris gérants (hors apprentis)
- Tranche 4 : 9 salariés ou collaborateurs et y compris gérants (hors apprentis)

**(2) Capacité d'accueil :**

- Tranche 1 : de 1 à 25 personnes
- Tranche 2 : de 26 à 50 personnes
- Tranche 3 : de 51 à 100 personnes
- Tranche 4 : 101 personnes et plus

**(3) Nombre de chambres :**

- Tranche 1 : de 1 à 2 chambres
- Tranche 2 : de 3 à 4 chambres
- Tranche 3 : 5 chambres et plus